

Rapporteur : M. MARTIN

49838

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

Entretien des espaces verts des sites gérés par le Département d'Ille-et-Vilaine - Avenant n° 5 au marché de travaux Lot n° 1

Le lundi 26 août 2024 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUX, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), M. BOURGEOUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), Mme FÉRET (pouvoir donné à M. LEPRETRE), M. HOUILLOT (pouvoir donné à Mme FAILLÉ), Mme LARUE (pouvoir donné à Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ), Mme MERCIER (pouvoir donné à Mme BRUN), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), M. PICHOT (pouvoir donné à M. MARTINS), Mme ROUSSET (pouvoir donné à M. HERVÉ), Mme SALIOT (pouvoir donné à M. DELAUNAY), M. SALMON (pas de pouvoir donné), M. SOHIER (pas de pouvoir donné)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h30.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu le code de la commande publique, notamment les articles L. 2194-1 et R. 2194-2 à 4 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la décision de la Commission permanente du 15 novembre 2021 ;

Expose :

Lors de sa réunion du 9 juillet 2024, la Commission d'appel d'offres a émis un avis favorable à la passation d'un avenant n° 5 au lot n° 1 relatif à l'entretien des espaces verts des pays de Brocéliande, Redon et Vallons-de-Vilaine attribué à l'établissement et service d'aide par le travail Notre Avenir (en groupement) par marché n° 2022-0377 notifié le 26 juin 2022.

L'acquisition du centre d'incendie et secours de Redon le 29 avril 2024 entraîne l'ajout d'un nouveau forfait représentant une augmentation annuelle de + 3 256,75 euros HT de la décomposition du prix global et forfaitaire, soit 3 908,10 euros TTC. La prestation sera réalisée par l'entreprise adaptée le Bois Jumel, co-traitant. Il est prévu d'intégrer ce nouveau site à compter du 1^{er} octobre 2024.

L'avenant n° 5 au marché 2022-0377 entraîne une augmentation de 26,17 % et porte le montant initial de la décomposition du prix global et forfaitaire de 23 773,18 euros HT soit 28 047,82 euros TTC à 29 994,94 euros HT soit 35 993,93 euros TTC.

S'agissant d'une autorisation supérieure à 15 %, l'autorisation de la Commission permanente est requise. les crédits sont prévus sur l'imputation 011-12-61521-P33.

Décide :

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant n° 5 au marché 2022-0377 conclu entre le Département et l'établissement et service d'aide par le travail Notre Avenir (en groupement) pour un montant annuel de 3 256,75 euros HT soit 3 908,10 euros TTC.

Vote :

Pour : 52

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité**.

Transmis en Préfecture le : 29 août 2024

ID : CP20242628

Pour extrait conforme